

Délibération 2023-016

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Monsieur le Maire rappelle, par délibération du 16 décembre 2021, que la commune de Saint Sauveur le Vicomte s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

Budget Principal

Budget Général	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	6 836,91	0,00	0,00	1 000 000,00	6 836,91	1 000 000,00
Opérations de l'exercice	1 087 858,94	1 551 757,28	2 196 724,98	2 467 258,89	3 284 583,92	4 019 016,17
Totaux	1 094 695,85	1 551 757,28	2 196 724,98	3 467 258,89	3 291 420,83	5 019 016,17
Résultat hors restes	0,00	457 061,43	0,00	1 270 533,91	0,00	1 727 595,34
Restes à réaliser	1 722 669,18	1 519 992,66	0,00	0,00	1 722 669,18	1 519 992,66
Totaux	2 817 365,03	3 071 749,94	2 196 724,98	3 467 258,89	5 014 090,01	6 539 008,83
Résultats de clôture	0,00	254 384,91	0,00	1 270 533,91	0,00	1 524 918,82

Budget annexe Activités Sportives et Hébergement

Budget ASH	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	33 282,57	0,00	42 299,57	0,00	75 582,14
Opérations de l'exercice	22 356,75	11 375,11	68 380,35	107 785,56	90 737,10	119 160,67
Totaux	22 356,75	44 657,68	68 380,35	150 085,13	90 737,10	194 742,81
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	22 356,75	44 657,68	68 380,35	150 085,13	90 737,10	194 742,81
Résultats de clôture		22 300,93	0,00	81 704,78	0,00	104 005,71

Budget annexe Ancienne Distillerie

Budget Ancienne Distillerie	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	30 686,85		0,00	66 871,20	30 686,85	66 871,20
Opérations de l'exercice	74 138,52	133 455,43	119 761,17	133 093,44	193 899,69	266 548,87
Totaux	104 825,37	133 455,43	119 761,17	199 964,64	224 586,54	333 420,07
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	104 825,37	133 455,43	119 761,17	199 964,64	224 586,54	333 420,07
Résultats de clôture		28 630,06	0,00	80 203,47	0,00	108 833,53

Budget annexe Lotissement

Budget Lotissement	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 470,00	0,00	0,00	44 015,23	1 470,00	44 015,23
Opérations de l'exercice	12 615,00	0,00	12 615,04	12 615,00	25 230,04	12 615,00
Totaux	14 085,00	0,00	12 615,04	56 630,23	26 700,04	56 630,23
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	14 085,00	0,00	12 615,04	56 630,23	26 700,04	56 630,23
Résultats de clôture	14 085,00	0,00	0,00	44 015,19	0,00	29 930,19

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Daniel Lacolley, 1er Adjoint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2022 :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS